

Le 20 mars 2009

**Par courrier électronique**

**Destinataires :** Le Transporteur et tous les intéressés

**Objet :            Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions  
des services de transport d'électricité  
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2**

---

Le 10 mars 2009, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu d'Hydro-Québec dans ses activités de Transport (le Transporteur) une lettre lui demandant de reporter la date relative au dépôt du complément de preuve demandé par la Régie dans sa décision procédurale D-2009-008.

La Régie accueille la demande du Transporteur et reporte au **27 mars 2009, 12 h** la date de dépôt de la preuve supplémentaire du Transporteur.

À la suite de ce dépôt, la Régie transmettra ses instructions quant aux demandes de statut d'intervenant et au déroulement de l'audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl